

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 22

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Marc BARRON

Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Adrien BONNET à Bertrand KLING
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Votants : 28

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 6 décembre 2019

N° 2019-056

Objet : Admission en non-valeur (état du 11/10/2019)

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public en date du 11 octobre 2019,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 décembre 2019,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 3 048.82 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables du 11 octobre 2019 dressée par le comptable public :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer
2011	T-131	Restauration scolaire	75,72 €
2011	T-642	Restauration scolaire	53,10 €
2011	T-381	Restauration scolaire & Périscolaire	151,27 €
2011	T-640	Restauration scolaire & Périscolaire	209,73 €
2011	T-654	Restauration scolaire	112,34 €
2011	T-658	Restauration scolaire & Périscolaire	287,31 €
2012	T-629	Restauration scolaire	88,50 €
2012	T-628	Restauration scolaire & Périscolaire	50,00 €
2012	T-638	Restauration scolaire & Périscolaire	126,05 €
2013	T-421	Restauration scolaire	696,85 €
2013	T-687	Restauration scolaire	31,60 €
2013	T-699	Restauration scolaire	100,36 €
2013	T-701	Restauration scolaire	142,85 €
2013	T-847	CLSH	71,30 €
2013	T-1529061433	ordre de reversement	851,84 €
TOTAL :			3 048,82 €

Certifie que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget primitif à l'article 6541 fonction 01.



Le Maire,

Bertrand KLING